

2015 : poursuite de la baisse des dotations, retour du dynamisme de la fiscalité et transfert de compétences

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 :

En 2015, les comptes des communes sont marqués par les transferts de compétence (voirie, éclairage public, eaux pluviales...) à Rennes Métropole.

Ainsi les dépenses de fonctionnement sont globalement stables en 2015 en moyenne dans les communes périphériques et en baisse dans la ville-centre. La baisse des charges à caractère général (- 13,8 %) liée notamment au transfert explique une bonne part de cette stabilisation. D'autre part, contrairement à l'année 2014 où les dépenses de personnel avaient fortement augmenté (+ 6 % dans les communes périphériques) la hausse est plus modérée en 2015 (+ 2,3 %).

Les recettes de fonctionnement enregistrent une croissance modérée en moyenne dans les communes périphériques (+ 1,3 %), et une baisse dans la ville-centre (- 2,9 %). La montée en puissance de la contribution des communes au redressement des comptes publics (9,4 M€) explique une bonne part de la poursuite de la baisse des dotations et participations (- 5,7 % en moyenne dans les communes périphériques, - 5,2 % dans la ville-centre). Avec les transferts de compétence, les attributions de compensation ont été réévaluées au regard des charges transférées. Ainsi le montant du reversement de Rennes Métropole aux communes (DSC+AC) a baissé de 39 %, passant ainsi de 13 % des recettes réelles de fonctionnement des communes en 2014 à 8 % en 2015.

En revanche, les impôts et taxes hors reversement de Rennes Métropole, progressent fortement de 5,4 % en 2015 en lien avec la progression des bases, la hausse des taux ainsi que la dynamique des droits de mutation. Les produits et prestations de services sont également en hausse car ils intègrent les remboursements par le groupement des mises à disposition de personnel dans le cadre des transferts de compétence.

La croissance modérée des recettes couplée avec la stabilité des dépenses en moyenne dans les communes périphériques, entraîne une hausse de l'épargne de gestion (+ 10 %). En revanche, dans la ville-centre, les recettes ayant diminué plus fortement que les dépenses, l'épargne de gestion est en baisse en 2015. Cette épargne de gestion s'élève à 205 €/hab. et ce, à Rennes comme en moyenne dans les communes périphériques.

Ainsi le taux d'autofinancement c'est-à-dire la part des recettes de fonctionnement qui peut être affectée à l'investissement est en hausse en moyenne dans les communes périphériques (17,4 % contre 16,3 % en 2014) et en baisse dans la ville-centre (13,5 % contre 15,3 %). Si cet indicateur est en moyenne satisfaisant, ce taux est très variable d'une commune à l'autre et observe une légère dégradation : il est inférieur à 15 % dans 19 communes contre 15 en 2014.

Les dépenses d'équipement baissent pour la seconde année consécutive, en moyenne dans les communes périphériques (- 4,2 % après - 4,9 % en 2014), pour s'établir à 66 millions d'euros. Ces diminutions font suite à une forte hausse (+ 13,1 %) en 2013, année pré-électorale, et s'inscrivent en partie dans les effets classiques du cycle électoral.

Sur la période 2011-2015, les dépenses d'équipement s'élèvent en moyenne dans les communes périphériques à 339 €/hab et sont financées à 26,5 % par le recours à l'emprunt.

La dette est en baisse en 2015 en moyenne dans les com-

munes périphériques (- 6,0 %) comme dans la ville-centre (- 9 %) : 23 communes enregistrent une baisse de leur dette pour la seconde année consécutive.

La capacité de désendettement en moyenne dans les communes périphériques est stable à 5,1 années. Cependant, ce ratio masque de nombreux écarts. 14 communes ont une capacité de désendettement supérieure à la durée moyenne de leurs emprunts et devront donc augmenter leur épargne dans les années à venir, contre 10 en 2014.

FISCALITÉ 2015 :

En 2015, le produit fiscal perçu par Rennes Métropole s'élève à 427 €/hab et est issu à part égale des impôts « ménages » et des impôts économiques (CFE, CVAE, IFER, TASCOT). Il est en hausse de 5,8 % en 2015 en lien avec la dynamique des bases fiscale ainsi que la hausse des taux après plusieurs années de stabilité. Une partie de ce produit est reversée aux communes par le biais de la dotation de solidarité communautaire et de l'attribution de compensation. Compte tenu des nouvelles charges transférées au groupement, ce reversement est en baisse de 39 % et ne représente plus que 15 % des contributions directes des communes contre 24 % avant transfert.

Les contributions directes trois taxes des communes périphériques progressent de 4,6 % en 2015 contre 2,4 % seulement en 2014. Cette croissance est liée à 86 % au dynamisme des bases fiscales et à 14 % à la hausse des taux « ménages » votés par les communes.

En 2015, la pression fiscale (groupement+communes) sur les ménages s'élève à 4,95 % contre 4,77 % en 2014. Cette hausse s'explique par la hausse des impôts ménages (+ 4,6 %) alors même que le revenu déclaré des ménages est resté globalement stable (+ 0,8 %). Elle reste plus élevée dans la ville-centre (6,29 %) que dans la moyenne des communes périphériques (3,87 %) même si l'écart tend à se réduire. Cependant, la pression fiscale moyenne cache de nombreuses disparités : de 2,7 % à 5,55 %, soit un écart de 1 à 2,11.

En 2015, 55 % seulement des contribuables à la taxe d'habitation s'acquittent de la totalité de leur cotisation due, les autres bénéficiant d'une exonération (6 %), soit d'un plafonnement en fonction du revenu (39 %). Le montant médian de cotisation à la taxe d'habitation (50 % des ménages au-dessous, 50 % au-dessus) s'élève à 875 € par ménage en 2015. Cette cotisation médiane est variable d'une commune à l'autre et varie de 508 €/hab à 1 140 €/hab.